

Les terrasses

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Les mobiliers et éléments divers de la terrasse

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Vente d'alcool

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Service des Licences et Débits de boissons au 04 67 07 73 35 ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Cerfas selon les types de travaux

Modifications (intérieur, façades, devantures, travaux de peinture, pose de baie vitrée, de rideau, de store...)

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Pose ou remplacement d'enseigne perpendiculaire ou à plat

Respect du Règlement général d'occupation du domaine public.

Les documents sont à déposer en mairie ou à envoyer au service Commerce par mail à commerce@palavaslesflots.com .

Plus d'infos



Commerce de proximité: [Commerce de proximité](#)

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 35](#)

[Mail](#)

Le Pays de l'Or vous propose [geosphere](#) :

L'Agglomération du Pays de l'Or vous propose [geosphere](#), un service en ligne gratuit et accessible 7j/7 et 24h/24 pour vos démarches d'urbanisme.

L'Agglomération du Pays de l'Or propose pour toutes les communes du territoire un nouveau service en ligne qui permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Plus besoin de se déplacer en mairie ou de poster vos dossiers, il suffit de se connecter et de créer un compte sur [geosphere](#) .

Et toujours sur [Servicepublic.fr](#) :

Afin d'avoir des documents à jour, voici les informations consultables sur le site [servicepublic.fr](#):

Déclaration en ligne d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Accéder au Service en ligne

Un test vérifiant que vous n'êtes pas un robot (captcha) sera effectué à la fin de votre démarche.

La réalisation de ce test peut être difficile pour certains utilisateurs notamment ceux utilisant un lecteur d'écran ou naviguant au clavier.

À savoir

La procédure dématérialisée **permet d'effectuer en ligne** les déclarations suivantes pour les ICPE soumises à déclaration :

Déclaration initiale

Déclaration de modification (uniquement pour les modifications notables)

Déclaration du bénéfice des droits acquis

Déclaration de cessation d'activité

Déclaration de changement d'exploitant

Déclarations prévues pour les ICPE soumises à enregistrement et à autorisation

Les déclarations (modifications notables, bénéfice des droits acquis, changement d'exploitant) prévues pour les ICPE soumises à enregistrement et à autorisation doivent être effectuées auprès de la préfecture.

ICPE : Comment contacter le service concerné ?

Le service à contacter est la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Où s'adresser ?

Direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Le service à contacter est la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) :

Où s'adresser ?

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France

Le service à contacter est la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) – Unité territoriale

Le service à contacter est la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF et DAAF)

Le service à contacter est la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Outre-Mer

Le service à contacter est la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF et DAAF)

Le service à contacter est la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Outre-Mer

Le service à contacter est la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF et DAAF)

Le service à contacter est la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Outre-Mer

Le service à contacter est la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF et DAAF)

Le service à contacter est la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

Où s'adresser ?

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Outre-Mer

Le service à contacter est la direction générale des territoires et de la mer (DGTM) de Guyane.

Où s'adresser ?

Direction générale des territoires et de la mer – Guyane (ex-Deal)



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00